

LE RECTEUR DE LA RÉGION ACADÉMIQUE ÎLE DE FRANCE, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS DE PARIS ET D'ÎLE DE FRANCE

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER: Les 126 professeurs certifiés dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2021.

Nom d'usage	Prénom	Discipline
AKOUN	EMMANUELLE	lettres modernes
AMAR	JEAN PHILIPPE	éducation musicale et chant choral
APTEL	EMMANUEL	physique - chimie
ARCHONTIS	PAUL	mathématiques
ARCOFORA DEBROT	MARIA	italien
BALME	PASCALE	sciences de la vie et de la terre
BAUDEL	LISA	portugais
BEAULIEU	MARIE ODILE	lettres modernes
BELAID	SYLVIE	lettres classiques
BENECH	GERAUD	anglais
BERNHEIM	BERTRAND	anglais
BERTRAND	ISABELLE	lettres modernes
BIGOT	CELINE	anglais

BLANCHARD	DAVID	histoire et géographie
BLANCHARD	LAURENCE	documentation
BONTOUX	FLORENCE	histoire et géographie
BOUDIE	THOMAS	lettres modernes
BOURHIS	SERGE	lettres modernes
BRUGUIERE	LAURENCE	allemand
BRUNET	PATRICK	lettres modernes
CARACCIOLO	FABRICE	éducation musicale et chant choral
CAS	CHRISTINE	lettres modernes
CHABAUD	CECILE	lettres modernes
CHASSEUR	CLAUDE	anglais
CHENUT	ODILE	lettres modernes
CHIOCCONI	DELPHINE	lettres modernes
CHOQUET	SYLVIE	lettres modernes
COOLEN	XAVIER	physique - chimie
COUDERC	CHARLOTTE	espagnol
CROUAU	JEAN CLAUDE	mathématiques
DAMBEL	VALERIE	documentation
DAUCHEZ-HUE	ISABELLE	anglais
DAVAL	DOMINIQUE	arts appliqués
DELABY	CLAIRE	lettres modernes
DEMARCY	SYLVIE	sciences de la vie et de la terre
DESCHAMPS	JEAN LUC	anglais
DJAHNIT	NASSER	technologie : construction mécanique
DROUODE	MARIA	anglais
DUCQ	CHRISTINE	lettres modernes
		

T	
CATHERINE	lettres modernes
JACQUES	histoire et géographie
HADDOU	mathématiques
CORINNE	anglais
ESTELLE	lettres modernes
SANDRINE	documentation
YVES	lettres classiques
CATHERINE	lettres modernes
CHRISTINE	anglais
MARIA	documentation
SANDRINE	histoire et géographie
MARIE-JOSE	anglais
HELDER	histoire et géographie
RIDA	physique et électricité appliquée
MARA	histoire et géographie
THIERRY	mathématiques
BRUNO	lettres modernes
MICHEL	Hôtellerie et restauration option service et accueil
NICOLE	sciences de la vie et de la terre
ANNE	espagnol
BENOIT	histoire et géographie
FRANCINE	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
MURIEL	anglais
KARINE	histoire et géographie
CORINNE	espagnol
STEPHANE	mathématiques
	JACQUES HADDOU CORINNE ESTELLE SANDRINE YVES CATHERINE CHRISTINE MARIA SANDRINE MARIE-JOSE HELDER RIDA MARA THIERRY BRUNO MICHEL NICOLE ANNE BENOIT FRANCINE MURIEL KARINE

JONCA	MARIE ODILE	histoire et géographie
JULIEN	LAURENCE	italien
KEUN	CATHERINE	arts appliqués
KHODJA	ABDELHAMID	mathématiques
KLIBI SEASSAU	ISABELLE	arabe
KOTENKO	CHRISTINE	histoire et géographie
KUNTZ	PHILIPPE	technologie : gestion
LABRUERE	THIERRY	documentation
LAUMONT	MARIE CHRISTINE	technologie
LEBEL	NICOLAS	anglais
LEBORGNE	FREDERIQUE	documentation
LEDUC	CARINNE	documentation
LEMAIRE	ISABELLE	lettres modernes
LETELLIER	PASCAL	anglais
LLEDO	SANDRINE	histoire et géographie
LOISEL	ANNE-CLAIR	économie et gestion option communication, organisation et
MAILLARD	PATRICIA	lettres modernes
MANCEAU	PASCAL	histoire et géographie
MARSAUCHE	ARNAUD	histoire et géographie
MARTZ	KARINE	histoire et géographie
MERZ GROSSER	BENEDICTE	histoire et géographie
MORINI	PATRICIA	sciences économiques et sociales
MOTTIER	ANNE	allemand
MOUHOUN	AREZKI	technologie : construction électrique
MOUTTAPA	CHRISTINE	lettres modernes
NADAL	MONIQUE	anglais

NEDELEC	ANNETTE	histoire et géographie
NICOLET	BENOIT	économie et gestion option comptabilité et finance
NIEBLAS	GLORIA	espagnol
OURTHIAGUE	NADINE	mathématiques
PEIGNAUD	VIRGINIE KENDYS	mathématiques
PERROT	CATHERINE	lettres modernes
PIETRI	ANNE	lettres classiques
PRADELLE	SYLVIE	anglais
PRUDENCIO	RAPHAEL	lettres modernes
QUINTTUS	HEIKE SUSA	allemand
RAMBOZ	CLAIRE	espagnol
RAYNAUD	FREDERIQUE	sciences de la vie et de la terre
RENARD	ELODIE	arts plastiques
REVAULT	ANNIE	histoire et géographie
REVIRON	JEAN CHRISTOPHE	mathématiques
RICHE	KATIA	physique et électricité appliquée
RIGALDIES	CECILE	documentation
ROUX	FABIENNE	lettres classiques
SAINT-GUILHEM	CHARLES- EDOUARD	lettres modernes
SAMBUIS	DOMINIQUE	mathématiques
SAN MARTIN	FABIEN	éducation musicale et chant choral
SCHINDLER	ANNE	mathématiques
SCHLUMBERGER	LAURENCE	lettres modernes
SCHNEIDER RUTER	ANNE	lettres modernes
SIMON	JEAN PAUL	histoire et géographie

TORRES	MARIE ARIELLE	lettres modernes
TRONEL	OLIVIER	histoire et géographie
VEGA RITTER	CLOTILDE	lettres classiques
VERDEIL	LAURA	espagnol
VERGUET	ANNE	lettres modernes
VEZIAT	SANDRINE	histoire et géographie
VILLOT	MICHELE	lettres classiques
VITAL	DANIEL	lettres modernes
WINDECKER	ALICE MARTINE	mathématiques

ARTICLE DEUX : La secrétaire générale pour l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 août 2021

Pour le recteur de la région académique lle de France, Recteur de l'académie de Paris,

Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, et par délégation

La Secrétaire générale de l'enseignement scolaire

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former:

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.
- Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois*: à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.